



N° 0258/ABP/CM/CMA/S2

NOTE D'INFORMATION

Il est porté à la connaissance des compatriotes de la diaspora résidant au Royaume-Uni et en Belgique qu'il sera organisé une opération conjointe de Recensement Administratif à Vocation d'Identification de la Population (RAVIP) et d'enregistrement de demandes d'établissement ou de renouvellement de passeport ordinaire biométrique, conformément au calendrier ci-après :

- Royaume-Uni (Londres) du 02 au 12 novembre 2023 ;
- Belgique (Liège) du 26 novembre au 05 décembre 2023.

La liste des pièces à fournir par les requérants se présente ainsi qu'il suit :

1- Pour le RAVIP :

- Carte consulaire ;
- Passeport ou acte de naissance.

2- Pour l'établissement du passeport ordinaire biométrique :

a) Détenteurs d'actes sécurisés :

- Acte de naissance sécurisé ;
- Certificat d'Identification Personnelle (CIP) ;
- Copie ancien passeport ;
- Récépissé de paiement des frais de passeport ;
- Certificat de nationalité pour ceux qui sont nés hors du Bénin ou ayant acquis la nationalité béninoise accompagné de la copie de l'acte de naissance d'origine.

b) Non détenteurs d'actes sécurisés :

- Copie du récépissé RAVIP ;
- Copie de l'ancien acte de naissance ;
- Copie ancien passeport en cas de renouvellement ;
- Récépissé de paiement des frais de passeport ;
- Certificat de nationalité pour ceux qui sont nés hors du Bénin ou ayant acquis la nationalité béninoise accompagné de la copie de l'acte de naissance d'origine.

Une autorisation parentale dûment certifiée par l'Ambassade est requise pour les mineurs.



Les tarifs à appliquer par l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP) et la Direction de l'Emigration et de l'Immigration sont les suivants :

- CIP, acte de naissance sécurisé et carte d'identité biométrique : 30 euros ;
- Passeport ordinaire biométrique : 100 euros.

Les frais d'établissement des divers documents peuvent être payés sur place en espèces auprès de la délégation.

En outre, les compatriotes qui ont déjà pris rendez-vous sur le site de l'Ambassade du Bénin en France, www.benin-ambassade.fr, pourront se présenter, munis de leur dossier et de la preuve de paiement des frais afférents.

L'Ambassade convie tous les usagers à se conformer scrupuleusement à ces dispositions, afin d'éviter de subir toutes déconvenues regrettables.

Paris, le 24 OCT, 2023



Corinne BRUNET
Ambassadeur

